



COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 à 18h30

Salle Iris

20 rue de Rennes

35520 Melesse

PROCES VERBAL

Date de la convocation : 5 décembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 5 décembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité Syndical du SMICTOM VALCOBREIZH, légalement convoqué s'est réuni à Melesse, sous la présidence de Ronan SALAÛN.

Communautés de Communes	Titulaires		Suppléants	
BRETAGNE ROMANTIQUE	MORIN Philippe	Excusé	VEYRE Christian	Présent
	LEGRAND Jean-Luc	Excusé	MORIN Johann	
	DAUNAY Vincent		GRIFFON Joëla	Présente
	LEMAITRE France	Présente	SORAIS Pierre	Excusé
	DELABROISE Sébastien	Présent	MELCION Vincent	Présent
	BORDIN François			
	DUMAS Georges	Présent		
	MASSON Erick	Excusé		
	SOHIER Benoît	Excusé		
	SALIS Anaïs	Présente		
	MILLET Serge	Présent		
	BARBY Eric	Présent		
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	BESNARD Patrick	Présent	HUBERT Christian	
LIFFRE-CORMIER-COMMUNAUTE	SALAÛN Ronan	Présent	BRIDEL Claire	
	LECANU Emma		PRETOT-TILLMANN Sylvie	Présente
	DANTON Yannick	Présent	BEAUGENDRE François	
	DAVENEL Jean-Pierre	Présent		
	ADKINS Michel	Présent		
	GAUTIER Isabelle	Excusée		
	BARBETTE Olivier	Excusé		
SAINT-MEEN-MONTAUBAN	PEZZOLA Marie-Laure	Présente	HANOT Vivien	
	HARLÉ Jean-Claude	Présent		
VAL D'ILLE AUBIGNE	CŒUR-QUËTIN Philippe	Excusé	PANNETIER Jean-Claude	Excusé
	JOUCAN Isabelle	Présente	GRUEL Jean-Charles	
	GOUPIL Jean-Pierre	Présent	BOYER Pia	Excusée
	ESNAULT Philippe	Présent	BOUGEOT Frédéric	Excusé
	DUMAS Patrice	Présent	MESLIF Stéphane	
	MARGOLIS Anne	Présente	DEWASMES Pascal	
	EON-MARCHIX Ginette	Présente		
	RICHARD Jacques			
	LEGENDRE Bertrand			
	DESMIDT Yves	Excusé		
	BERTHELOT Raymond	Excusé		
	RENOUARD Isabelle	Excusée		

Nombre de délégués en exercice 34 (34 titulaires et 18 suppléants)

Nombre de délégués présents : 23 Nombre de délégués votants : 23

Monsieur Patrice Dumas a été désigné secrétaire de séance

Le Président constate le quorum et débute la séance à 18h38

Arrivée à 18h42 de Monsieur Danton Yannick et Monsieur Adkins Michel – chapitre 2- Vote du budget primitif 2025

Arrivée à 18h47 de Madame Sylvie Pretot-Tillmann - chapitre 2 – Vote du budget primitif 2025

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2024..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 3 – TARIFS 2025 DU SMICTOM VALCOBREIZH..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 4 – ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC CONTRÔLE ACCÈS EN DÉCHÈTERIES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 5 – AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION MARCHÉ CARBURANT..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 6 – INFORMATIONS DIVERSES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Annexes :

Annexe 1. PV du Comité syndical du 27 novembre 2024

Annexe 2. Budget primitif 2025

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2024 est annexé au présent rapport.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 tel qu'il a été rédigé.

2– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu l'avis de la Commission finances en date du 2 décembre 2024 ;

Vu les documents annexés à la présente délibération : présentation du budget primitif 2025 en section de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre et de l'article.

Monsieur Ronan SALAÛN, Président :

Le Budget primitif 2025 du SMICTOM VALCOBREIZH est soumis à votre approbation conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le budget primitif du SMICTOM VALCOBREIZH se décompose comme suit :

- une section de fonctionnement équilibrée à **12 773 843 €** en recettes et dépenses,
- une section d'investissement équilibrée à **4 795 960 €** en dépenses et en recettes.

Les hypothèses pour l'élaboration de ce budget sont principalement les suivantes :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Augmentation des charges courantes (eau, électricité ...) de + 2.5%
- Augmentation des cotisations d'assurances
- Maintien des coûts d'entretien et réparation des véhicules
- Une prévision du coût de carburant sur la base des consommations moyennes de 2024 avec des prix relativement stables
- Des dépenses de traitement des déchets à hauteur de 5 084 849 € ne prenant pas en compte une augmentation des tarifs du SMPRB, celle-ci étant inconnue au moment de la construction du présent budget.
- Des amortissements estimés à 1 118 467 €
- La fin du FCTVA en fonctionnement

Concernant la Masse salariale, il a été pris en compte :

- L'augmentation de 4 points des cotisations CNRACL pour tous les agents
- Une éventuelle augmentation annuelle smic
- La prise en compte de la participation aux contrats de prévoyance
- Un budget pour des contrats saisonniers et de remplacement
- Des renforts temporaires en lien avec la mise en œuvre des projets 2025 (contrôle d'accès en déchèterie – PAV Biodéchets etc).

Concernant les Recettes, il a été considéré :

- Des remboursements sur rémunération du personnel de 208 534 € environ
- La fin des recettes d'optimisation fiscales diverses
- Une prévision de recettes liées aux redevances de 8 854 036 € avec une augmentation en lien avec l'inflation des coûts inhérents à la gestion des déchets de l'ensemble des tarifs ménagers et non ménagers

- Des recettes CITEO à l'étal - les incertitudes étant importantes sur ce contrat.
- La mise en œuvre à compter de janvier de la REP PMCB tant sur ses aspects financiers et à partir du mois de mars pour les aspects opérationnels
- Des recettes matières (déchèteries et collecte sélective) similaires à l'année 2024.

Les dépenses d'investissement, conformes au débat d'orientation budgétaire, s'établissent à 4 795 960 € et sont les suivantes :

- Pour le programme des déchèteries il est prévu : l'acquisition de terrain, programme d'entretien et de rénovation annuel (70 000€), l'achat de petit matériel (30 000€) et des travaux pour 1 600 000€ correspondant à 1 000 000 € pour le programme de réhabilitation de la déchèterie de La Bouëxière et 500 000 pour la mise en œuvre du projet de contrôle d'accès.
- L'acquisition et l'installation de PAV (Point d'Apport Volontaire) en dotation habituelle et exceptionnelle, le renouvellement des bacs pour 1 772 160€
- Achat de véhicules : 1 BOM – 1 grue pour 832 300€
- Travaux divers sur les sites et bâtiments divers et la finalisation des programmes engagés pour 150 000 €

A ces projets, s'ajoute le remboursement du capital des emprunts qui représente une dépense d'investissement de 417 500 € environ en 2024.

Le budget est équilibré en section de fonctionnement, selon le détail suivant :

Section de fonctionnement		
Chapitre	DÉPENSES	
11	Charges à caractère général	2 049 163
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 464 022
23	Virement à la section d'investissement	-
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amort)	1 118 467
65	Autres charges de gestion courante	5 084 849
66	Charges financières	52 542
67	Charges exceptionnelles	500
68	Provisions pour risques et charges	4 300
	TOTAL	12 773 843.00
Chapitre	RECETTES	
13	Atténuation de charges	708 534
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 000
70	Produits des services, du domaine et vente	1 401 354
73	Impôts taxes	71 882
74	Dotations, subventions et participations	8 854 036
75	Autres produits de gestion courante	1 704 037
	TOTAL	12 773 843.00

Le budget en section d'investissement, selon le détail suivant :

Section d'investissement	
Opération	DÉPENSES
01 - Réhabilitation déchèteries	1 600 000
02 - Bâtiments-infrastructures	150 000
03 - Valorisation des déchets	15 000
04 - Pré-collecte	1 722 160
05 - Véhicules	832 300
06 - Moyens généraux	25 000
07 - Quai de transfert	-
08 – Terrain décharge St Aubin d'Aubigné	-
Opérations financières – Chap 16	451 500
040 – Op. d'ordre de transfert entre section	-
TOTAL	4 795 960

Chapitre		RECETTES
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 118 467
021	Virement de la section de fonctionnement	-
024	Produit de Cession d'immobilisations	270 000
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	730 586
13	Subventions d'investissement	300 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 376 907
TOTAL		4 795 960

Il est précisé que le budget primitif a été présenté en séance au niveau de chaque chapitre, chaque article et de chaque opération, article et chapitre pour la section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2025 du SMICTOM VALCOBREIZH au niveau :
 - Du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - De l'opération en dépenses et du chapitre en recettes pour la section d'investissement,

- **PRÉCISE** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 773 843 €	12 773 843 €
Section d'investissement	4 795 960 €	4 795 960 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

3 – TARIFS 2025 DU SMICTOM VALCOBREIZH

Vu l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-80 du 28 octobre 2020 relative à la stratégie de convergence des services et des redevances,

Considérant les propositions de la Commission Finances du 2 décembre 2024,

Considérant que la stratégie de convergence des services et des redevances poursuit trois objectifs :

- Établir une grille tarifaire simple, fondée sur des critères objectifs, pour apporter de la lisibilité aux usagers et faciliter la gestion de la facturation,
- Financer le service public des déchets, qui est composé de coûts fixes (collecte des déchets en porte à porte et en points d'apport volontaire, accueil en déchèterie, fourniture et maintenance des moyens de pré-collecte, gestion administrative, services support...) et de coûts variables dépendant de la production de déchets (transport, tri et traitement des déchets , énergie...),
- Utiliser une redevance incitative à travers la ristourne pour bon geste environnemental, pour inciter les usagers à réduire leur production de déchets et trier ceux qui n'ont pu être évités.

Considérant que la convergence des tarifs des ménagers sera effective au 1^{er} janvier 2025 ;

Monsieur Millet, Vice-Président, propose que soient fixés les tarifs du SMICTOM VALCOBREIZH comme suit :

Pour les redevables ménagers :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 1 abstention (France Lemaître) :

- **APPLIQUE** la grille ci-dessous,
- **APPLIQUE** la ristourne incitative pour bon geste environnemental aux foyers ayant présenté leur bac à la collecte une semaine sur deux ou moins, soit 26 levées ou moins par an ;
- **FIXE** à 10 € le montant annuel de la ristourne incitative pour bon geste environnemental qui sera appliquée sur les redevances 2025,
- **APPROUVE** le tarif forfaitaire pour les résidences secondaires à l'ensemble du territoire.

Tarifs -Redevance Ménagers 2025				
Situation		Redevance 2024 (sans ristourne)	Redevance 2025	Redevance 2025 avec ristourne
1 occupant	1 collecte par semaine	129 €	134 €	124 €
	Bac Collectif ou PAV	119 €	124 €	
2 occupants	1 collecte par semaine	192 €	199 €	189 €
	Bac Collectif ou PAV	182 €	189 €	
3 occupants et plus	1 collecte par semaine	259 €	268 €	258 €
	Bac Collectif ou PAV	249 €	258 €	
Résidences secondaires		152€	160 €	

TARIFS DES USAGERS NON MENAGERS :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 1 abstention (France Lemaître) :

Pour les redevables non-ménagers :

- **FIXE** un forfait annuel de 69 € par « lieu collecté » (lieu de production de déchets), qu'il y ait un bac ou non,
- **FIXE** le tarif 33 € /m3/levée selon une assiette de levées forfaitaire¹ ou à la levée comptabilisée² pour les déchets résiduels assimilés aux ordures ménagères,
- **FIXE** le tarif à 33 € / m3 pour les déchets résiduels assimilés aux ordures ménagères déposés en Point d'Apport Volontaire pour les non ménagers concernés,
- **PRÉCISE** que la collecte des papiers bureautiques est incluse dans la part fixe d'accès au service.

Pour l'expérimentation de la collecte des biodéchets : (à partir de septembre 2025 pour les restaurants scolaires)

Pour la collecte en Porte à Porte – pour un bac de 240 L :

- o forfait 36 semaines/an : 252 €/bac/an,
- o forfait 52 semaines/an : 378 €/bac/an,

Pour la collecte en Porte à Porte – pour un bac de 120 L :

- o forfait 36 semaines – pas possible à ce jour.
- o forfait 52 semaines / an : 210 €/bac/an

Pour la collecte en Point d'Apport Volontaire :

- 1 apport par semaine : forfait de 50 €/an (1 €/apport)
- 2 apports par semaine : forfait de 90 €/an (0,85 €/apport)
- 3 apports par semaine : forfait de 120 €/an (0,75 €/apport)
- 4 apports par semaine : forfait de 140 €/an (0,65 €/apport)
- 5 apports par semaine : forfait de 160 €/an (0,60 €/apport)
- Tarif apport au-delà du forfait contractuel = 1 €/apport

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 1 abstention (France Lemaître) :

- **RAPPELLE** que les usagers ménagers privilégient le compostage individuel pour le traitement de leur biodéchets
- **PRÉCISE** que pour les usagers ménagers concernés par l'expérimentation de la collecte en PAV ce service est inclus dans la redevance annuelle
- **APPROUVE** les tarifs applicables aux non ménagers pour la collecte des biodéchets comme indiqué ci-dessus.

¹ Pour les communes de La Baussaine, Bonnemain, Cardroc, La Chapelle-aux-Filtzméens, Combours, Cuguen, Dingé, Feins, Guipel, Hédé-Bazouges, Irodouër, Les Iffs, Lanrigan, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Mesnil-Roc'h, La Mézière, Montreuil-sur-Ille, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Brieuc-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Gondran, Saint-Léger-des-Prés, Saint-Pern, Saint-Symphorien, Saint-Thual, Tinténiac, Trémeheuc, Trévérien, Trimer et Vignoc.

² Pour les communes d'Andouillé-Neuville, Aubigné, La Bouëxière, Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gahard, Liffré, Livré-sur-Changeon, Melesse, Montreuil-le-Gast, Mouazé, Romazy, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Médard-sur-Ille et Vieux-Vy-sur-Couesnon.

Pour les dépôts en déchèterie :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 1 abstention (France Lemaître) :

- **FIXE** les tarifs des dépôts en déchèterie des non-ménagers comme indiqué ci-dessous,
- **DISTINGUE** les déchèteries en fonction de leur équipement ou non d'un pont bascule permettant de peser les déchets apportés.

Déchèteries	
Nature du déchet	Tarif
Batteries	Gratuit
Bois	11 € par m ³ ou 83 € par tonne
Cartons	Gratuit
Déchets toxiques	3€ par kg
DEEE	Gratuit
Ferrailles	7 € par m ³ ou 72 € par tonne
Gravats	40 € par m ³ ou 50 € par tonne
Huiles de friture	1.50€ / Litre
Huiles de vidange	1.50€ / Litre
Plaques de plâtre	43 € par m ³ ou 61 € par tonne
Plastiques durs	17 € par m ³ ou 72 € par tonne
Polystyrènes	9.50 € par m ³ ou 72.50 € par tonne
Tout venant/incinérables	34.50 € par m ³ ou 161 € par tonne
Végétaux	12.50 € par m ³ ou 33.50 € par tonne

- **PRECISE** que ces tarifs seront amenés à évoluer dans le courant du premier trimestre_2025 en fonction de la mise en œuvre progressive du contrat de la REP PMCB, notamment avec des flux qui deviendront gratuits et en fonction du geste de tri réalisé par les déposants professionnels. Une délibération dans le courant du premier trimestre 2025 viendra préciser ces éléments.

Pour le service de désarchivage :

Le SMICTOM depuis 2019 propose un service de désarchivage. A travers la signature d'un contrat de prestation de service, cette offre comprend :

- la mise à disposition d'outils de collecte (bacs roulants ou PAV 4m3),
- La collecte sécurisée des archives,
- Le broyage/destruction des documents,
- Le traitement administratif de la destruction avec remise d'un certificat de destruction,

- Les frais de déplacements et de destruction,
- Le recyclage et la valorisation des archives collectées.

Deux modalités de collecte peuvent être proposées en fonction des quantités de papiers estimées :

- Pour une quantité inférieure à 4 mètres linéaire de papier des bacs roulants seront mis à disposition et le tarif forfaitaire est de 250 €. Cette possibilité est limitée à une collecte par an.
- Pour une quantité comprise entre 4 et 8 mètres linéaires des bacs ou un PAV de 4m3 seront mis à disposition et le tarif forfaitaire est de 500 €.
- Au-delà de 8 mètres linéaire des bacs ou des PAV de 4m3 seront mis à disposition, chaque mètre linéaire supplémentaire sera facturé à hauteur de 65€ le mètre linéaire.

La quantité de déchets sera évaluée au moment de la mise en œuvre de la convention entre le demandeur et la collectivité et il sera ajusté au moment de la collecte sur la base des quantités réellement présentées par le demandeur.

La collectivité se réserve également le droit d'appliquer une pénalité de 25€ par mètre linéaire en cas de geste de tri ne respectant pas les consignes prévues à la convention de prestation de service.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 1 abstention (France Lemaître) :

- **FIXE** les tarifs des autres services proposés par le SMICTOM VALCOBREIZH :
 - **Les clefs et télécommandes d'accès aux sites du SMICTOM**, y compris les déchèteries, confiées à des tiers et prestataires extérieurs, en cas de perte ou dégradation : 30 € la clef et 50 € la télécommande.
 - **Vente de composteurs :**
 - Les tarifs subventionnés sont réservés aux ménagers du territoire, pour l'achat de leur premier composteur/lombricomposteur,
 - Les composteurs sont vendus à prix coûtant aux ménagers souhaitant acquérir un composteur /lombricomposteur supplémentaire pendant une période de cinq années ainsi qu'aux non-ménagers du territoire,
 - Pour l'installation de sites de compostage partagé, les tarifs appliqués seront déterminés par le Bureau en fonction du projet présenté. Ces composteurs pourront être éventuellement subventionnés et faire l'objet d'un accompagnement de la part du SMICTOM.

Objet		Tarif
Vente de composteurs à tarif subventionné	150 L	25 €
	400 L	25 €
	600 L	32 €
	1 000 L	46 €
Vente de composteurs à prix coûtant	400 L	49 €
	600 L	63 €
	1 000 L	92 €
Bio-seau		5 €
Tige aératrice		5 €
Brass-compost		20 €
Lombricomposteurs subventionné (50 L)		50 €
Lombricomposteur à prix coûtant (50L)		100 €
Remplacement d'un bac disparu ou dégradé		100 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 1 abstention (France Lemaître) :

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus
- **APPLIQUE** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **PRÉCISE** que les modalités d'assiette, de calcul, de paiement, de dégrèvement et d'exonération des redevances et tarifs présentés ci-dessus sont définis dans les règlements de facturation en vigueur et approuvés par délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à l'accomplissement de la présente délibération.

4 – ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC CONTROLE ACCES EN DECHETERIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n°2020-57 du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical vers le Président ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission d'Appel d'Offre du 04/12/2024 ;

Un marché a été lancé aux fins de :

- Mise en place et maintenance de bornes et barrières,
- Câblage des bornes et barrières,

- Installation et maintenance d'un logiciel dédié au contrôle d'accès et interfaçage avec STYX pour permettre le dialogue entre les bornes et le compte usagers,
- Création et distribution aux usagers de carte de contrôle d'accès.

Les prestations comprennent pour chaque déchèterie :

- La fourniture, la livraison et l'installation de tout le matériel nécessaire au fonctionnement du système de contrôle d'accès répondant aux exigences du CCTP,
- La réalisation complète des boucles de comptage ou de détection, comprenant la découpe de positionnement, la mise en place et les finitions de reprises,
- Le câblage et les raccordements électriques et informatiques du matériel.

Le présent marché a été divisé en 3 lots :

- Lot 1 : fourniture, pose, paramétrage et maintenance de barrières et bornes d'accès pour le contrôle d'accès en déchèterie
- Lot 2 : fourniture, paramétrage et maintenance d'une solution logiciel pour le contrôle d'accès en déchèterie
- Lot 3 : fourniture, paramétrage et distribution de cartes pour le contrôle d'accès en déchèterie

Compte tenu du montant prévisionnel des achats, le marché a été passé en procédure adaptée.

1. **Publicité** : Le dossier de consultation des entreprises a été publié sur la plateforme Mégalis du 11 octobre à 13h30 au 8 novembre à 12h. Un avis BOAMP et JOUE a également été émis le 11 octobre.
2. **Date et heures limites de réception des offres** : 08/11/2024 à 12h - Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.
3. **Nombre de plis reçus** : 5
4. **Offres reçues** : 5

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement	Lot
1	NET VLM 20 avenue Médicis 41 000 BLOIS SIRET 382 624 773 00042	1, 2 et 3
2	ADEMI PESAGE ZI La Bergerie – Rue Gutenberg 49 280 LA SEGUINIÈRE SIRET 395 056 310 00299	1, 2 et 3
3	HORANET ZI Route de Niort – Allée du puits 85 206 FONTENAY LE COMTE SIRET 422 815 472 00010	1, 2 et 3
4	BLUSPARK SAS 15 rue du Louvre 75 001 PARIS SIRET 840 184 600 00038	2
	ALPHATRONICS Brandstraat 8A 9160 LOKEREN (Belgique) SIRET 0032 9 340 54 70	1
	PARAGON IDENTIFICATION SAS Les Aubépins 18 140 ARGENT-SUR-SAULDRE SIRET 41 3967 159 00091	3

5	PSICOM SARL 22 A rue Isaac Newton 18 00 BOURGES SIRET 401037 130 00044	3
---	--	---

5. Critères de jugement des offres et pondération :

- **Lot 1** : fourniture, pose, paramétrage et maintenance de barrières et bornes d'accès pour le contrôle d'accès en déchèterie :

Critères	Pondération par critère
1. Prix	45 %
2. Valeur technique Caractéristiques de conception (matériaux, sécurité, ergonomie) Caractéristiques de la barrière Caractéristiques du contrôle d'accès (facilité d'usage, modalités de déploiement, interopérabilité avec Styx, Publdata, Korrigo) Coordination avec les titulaires des lots 2 et 3	30 %
3. Service après-vente Garantie Maintenance (coût, délai d'intervention, disponibilité des pièces détachées, formation du personnel aux menues réparations)	10 %
4. Délais	10 %
5. Critères environnementaux Empreinte carbone du matériel de contrôle d'accès (en gCO2e) Utilisation de matériau recyclé pour le matériel de contrôle d'accès Fin de vie du matériel de contrôle d'accès	5 %

- **Lot 2** : fourniture, paramétrage et maintenance d'une solution logiciel pour le contrôle d'accès en déchèterie :

Critères	Pondération par critère
1. Prix	45 %
2. Fonctionnalité et qualité du logiciel de contrôle d'accès Fonctionnalités proposées et ergonomie générale du logiciel Qualité et pertinence des requêtes et statistiques possibles Sécurisation et hébergement des données Possibilité d'interfaçage avec les outils existants	30 %
3. Service après-vente Garantie Maintenance (coût, délai d'intervention)	10 %
4. Délais et méthodologie Respect des contraintes de planning et des délais et pertinence des arguments entraînant une éventuelle modification du planning prévisionnel Méthodologie proposée pour la mise en place Coordination avec les titulaires des lots 1 et 3 Pertinence des livrables et des formations proposées Justification du respect de la norme RGPD	15 %

- **Lot 3** : fourniture, paramétrage et distribution de cartes pour le contrôle d'accès en déchèterie :

Critères	Pondération par critère
1. Prix	30 %
2. Valeur technique et modalités de paramétrage Fonctionnalités proposées et ergonomie du paramétrage Multi-usage Dématérialisation Esthétisme	30 %
3. Délais et méthodologie de distribution Respect des contraintes de planning et des délais et pertinence des arguments entraînant une éventuelle modification du planning prévisionnel Méthodologie proposée pour la distribution des cartes Coordination avec les titulaires des lots 1 et 2	30 %
4. Critères environnementaux Empreinte carbone de la carte de contrôle d'accès (en gCO2e) Utilisation de matériau recyclé pour la carte de contrôle d'accès	10 %

6. Analyse et Classement des offres.

Les 5 candidats ont adressé une offre recevable. Le détail de l'analyse des offres est annexé à la présente délibération.

Au vu de la note proposée à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

LOT 1 : fourniture, pose, paramétrage et maintenance de barrières et bornes d'accès pour le contrôle d'accès en déchèterie

	Nom du candidat	Classement
Pli 1	NET VLM	3
Pli 2	ADEMI	1
Pli 3	HORANET	4
Pli 4	ALPHATRONICS	2

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir (base DQE) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 99 246 €
- Montant TTC : 119 095,20 €

LOT 2 : fourniture, paramétrage et maintenance d'une solution logiciel pour le contrôle d'accès en déchèterie

	Nom du candidat	Classement
Pli 1	NET VLM	1
Pli 2	ADEMI	4
Pli 3	HORANET	2
Pli 4	BLUSPARK	3

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir (base DQE) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 425.42 €
- Montant TTC : 10 110.50 €

LOT 3 : fourniture, paramétrage et distribution de cartes pour le contrôle d'accès en déchèterie

	Nom du candidat	Classement
Pli 1	NET VLM	2
Pli 2	ADEMI	3
Pli 3	HORANET	5
Pli 4	PARAGON ID	1
Pli 5	PSICOM	4

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir (base DQE) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 70 598.79
- Montant TTC : 78 017.15

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la consultation réalisée pour le marché comme évoquée ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'attribution des trois lots de ce marché comme indiqué ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Président de signer l'ensemble des pièces constitutives de ce marché ;
- **AUTORISE** M. le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à ce marché.

5 – AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION DE MARCHÉ DE CARBURANT

Monsieur Serge Millet, Vice-président, informe que le SMICTOM prévoit le renouvellement de son marché de fourniture de carburants car le marché précédent est arrivé à échéance.

Le marché est sous la forme de 3 lots distincts :

Lot 1 : Fourniture en station de gasoil et de super sans plomb 95, zone centrale de livraison : Tinténiac.

Lot 2 : Fourniture en station de gasoil et de super sans plomb 95, zone centrale de livraison : Saint Aubin d'Aubigné.

Lot 3 : Fourniture d'additif « adblue » et de gas-oil pour les engins télescopiques sur les sites de Tinténiac et de Saint Aubin d'Aubigné.

La nouveauté dans ce marché réside dans l'adoption de la formule d'approvisionnement en station-service pour St Aubin d'Aubigné, comme c'est le cas aujourd'hui pour Tinténiac. Il sera également demandé aux candidats de prévoir une solution de secours en cas de dysfonctionnement ponctuel du point de fourniture principal.

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché de fournitures est estimé à plus de 214 000 € HT, en vertu du Code de la commande publique, ce marché en cours est passé selon une procédure formalisée. La durée prévue du marché est de 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an.

Ce marché sera conclu dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement du marché de fourniture de carburant comme précisé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

Clôture des débats à 19H22

Fait à Tinténiac, le 30/01/25
Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Ronan SALAÛN

